

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2024**

Délibération n° 2024-02-30

Date de la convocation : 16 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de procurations : 6
Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent
LARGERON Olivier procuration à SANTIAGO François
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan
EBOLI Laure procuration à LESCANNE Etienne
ORIOLE Jessica procuration à CHAVANA Jean-Luc
LAROIX Laurence procuration à BESSON Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240322-2024-02-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Absents excusés :

Secrétaire :

MASSARDIER Alexandre

OBJET : **ELECTION D'UNE ADJOINTE**

Suite au décès de Madame ROCHETTE Yvette entraînant la vacance du poste de 6ème adjointe au maire, Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe.

La réglementation précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues dans les articles L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lesquelles disposent que l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Le code précité prévoit l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe dans les communes de 1000 habitants et plus.

Il est donc proposé de solliciter les candidatures à cette élection parmi les conseillères municipales présentes.

Se déclare candidate Mme MERLE Evelyne.

Il est donc procédé, dans les formes requises, à l'élection de la 6ème adjointe.

Il est proposé de désigner comme assesseurs pour ce scrutin Mme ROCHETIN Pascale et M. THOUMY Denis.

Chaque conseiller est ensuite invité à exprimer son vote par écrit à l'aide des bulletins placés devant lui, à mettre son bulletin sous enveloppe et à le glisser dans l'urne qui va circuler de l'un à l'autre. Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1er tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Mme MERLE Evelyne : 21 voix

Proclamation de l'élection du 6ème adjointe :

Ayant recueilli la majorité absolue dès le 1er tour de scrutin, Mme MERLE Evelyne est proclamée 6ème adjointe et immédiatement installée.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 22 mars 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX